



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 septembre 2015

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19 dont 19 en fonction.

Le 14 septembre 2015 à 20 heures, le Conseil Municipal de DANNEMARIE s'est réuni à la mairie, suite à la convocation du Maire en date du 07 septembre 2015.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Paul MUMBACH, Maire :

NOM	Qualité	Présence	Procuration à
MUMBACH PAUL	Maire	Présent	
STROH DOMINIQUE	1ère Adjointe	Présente	Arrivée à 20h15
GAUGLER YVAN	2ème Adjoint	Présent	
BERBETT ALEXANDRE	3ème Adjoint	Présent	
CYBINSKI MICHELINE	4ème Adjointe	Présente	
DEMICHÉL HUGUES	5ème Adjoint	Présent	
GAUTHERAT BERNARD	Conseiller	Présent	
LENA LAURETTE	Conseillère	Présente	
VASSEUR PATRICK	Conseiller	Présent	Arrivé à 20h15
DARDINIER MICHEL	Conseiller	Présent	
MOLINA CORINNE	Conseillère	Présente	
FRIEDRICH AGNES	Conseillère	Absente	DEMICHÉL
FLURI LAURENT	Conseiller	Présent	
PATORNITI LAURENCE	Conseillère	Présente	
EVEILLE PEGGY	Conseillère	Absente	STROH
GARCIA ANTONIA	Conseillère	Absente	HUG
ZANGER JOCELYNE	Conseillère	Présente	
LUTTRINGER CHRISTIAN	Conseiller	Présent	
HUG FREDERIC	Conseiller	Présent	

Y assistent également :

M. Franck DUDET représentant les services municipaux.

M. le Maire propose d'ajouter deux points conformément au message adressé aux élus le 10 septembre :

- 3 i : Vente d'une source à la Commune de Saint-Ulrich
- 5 d : Adhésion de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent
3. **FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION GENERALE**
 - a. Vente de parts sociales de la Caisse d'épargne
 - b. Délégation à la vie scolaire : changement de conseiller municipal délégué et indemnité
 - c. Représentation dans les organismes extérieurs : modifications
 - d. Composition des commissions : modifications
 - e. Sentier piétonnier secteur Marina/Village Séniors : approbation du projet et demande de subventions
 - f. Fiscalité : TASCOT
 - g. Garde-chasse : nomination pour la période 2015/2024
 - h. Installation d'un hangar au stade avec la Société Elyor Energy
 - i. Vente d'une source à la Commune de Saint-Ulrich
4. **URBANISME**
 - a. Droit de préemption urbain
 - b. Déviation de Dannemarie : prise de position du Conseil Municipal
5. **DIVERS**
 - a. Informations légales : actes effectués dans le cadre des délégations du Maire
 - b. Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des produits résiduels
 - c. Rapport annuel 2014 du Syndicat départemental d'électricité
 - d. Adhésion de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin
 - e. Informations diverses

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Conseil Municipal désigne Monsieur Franck DUDT en tant que Secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de séance du 9 juillet 2015 dont copie avait été transmise à chaque conseiller par courrier électronique conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal.

3. FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION GENERALE

a. Vente de parts sociales de la Caisse d'épargne

Le Maire indique que la Ville dispose de parts sociales à la Caisse d'Epargne souscrites au début des années 2000 pour un montant de 8 000€ soit 400 parts. Le revenu annuel des parts en question est d'environ 150€. Au vu du faible rendement des parts sociales, le Maire propose au Conseil Municipal de revendre celles-ci au profit de la Commune. La vente interviendra au courant du mois de juin 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Autorise M. le Maire à revendre les parts sociales détenues à la Caisse d'épargne pour un montant de 8 000€.**
- **Autorise M. le Maire à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.**

Mme STROH et M. VASSEUR rejoignent la séance à 20h15.

b. Délégation à la vie scolaire : changement de conseiller municipal délégué et indemnité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du changement d'attribution des délégations à la vie scolaire. Mme Agnès FRIEDRICH étant momentanément éloignée de Dannemarie pour raison familiale, elle ne pouvait plus assurer correctement sa mission. De ce fait, elle a sollicité auprès du Maire le retrait de sa délégation. Le Maire a dès lors signé en date du 1^{er} septembre 2015, un arrêté portant délégation de fonction à M. Bernard GAUTHERAT pour assurer les fonctions de conseiller municipal délégué à la vie scolaire. Celui-ci a d'ores et déjà participé à la rentrée scolaire aux côtés du Maire et a rencontré la communauté scolaire (enseignants, parents d'élèves...).

Le Maire propose d'attribuer l'indemnité correspondante dont bénéficiait Mme FRIEDRICH à M. Bernard GAUTHERAT.

Conformément à la délibération du 30 septembre 2014 : « 3c. Indemnités des élus », le Maire propose de fixer le taux de l'indemnité du conseiller municipal détenant la délégation de fonction à la vie scolaire à 7.50% de l'indice brut terminal 1015, soit 285.11€ brut pour M. Bernard GAUTHERAT.

Le Maire propose d'appliquer le principe de l'automaticité aux revalorisations des indemnités à venir.

Il précise que les montants du Maire et des adjoints restent inchangés par rapport à la délibération initiale du 30 septembre 2014 et que M. Patrick VASSEUR maintient son refus d'indemnisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 3 abstentions (Mme ZANGER, M. HUG et Mme GARCIA par procuration) et 16 voix pour d'approuver la proposition du Maire dans les conditions présentées ci-dessus.

c. Représentation dans les organismes extérieurs : modifications

Le Maire propose de modifier les représentations de la Commune au sein de l'école maternelle et de l'école élémentaire pour respecter la modification de la délégation à la vie scolaire. Il propose de nommer M. Bernard GAUTHERAT en remplacement de Mme FRIEDRICH sur cette représentation.

Il propose également de remplacer Mme FRIEDRICH dans sa représentation de suppléante de M. DEMICHEL à l'Hôpital de Dannemarie. Il propose enfin la candidature de M. GAUTHERAT.

Le Maire sollicite d'autres candidatures avant de passer au vote.

Résultat du vote :

Ecoles maternelle et élémentaire :

M. GAUTHERAT : 19 voix

Hôpital de Dannemarie :

M. GAUTHERAT : 19 voix

Compte tenu des voix recueillies, M. GAUTHERAT est désigné représentant de la Commune au sein de l'école maternelle et de l'école élémentaire et représentant suppléant à l'Hôpital de Dannemarie.

d. Composition des commissions : modifications

M. le Maire propose de modifier la composition des commissions municipales pour intégrer M. Bernard GAUTHERAT au sein des mêmes commissions dont dépendait Mme FRIEDRICH.

Il propose donc d'inscrire M. GAUTHERAT dans la Commission des Finances, la Commission Ecoles maternelle et élémentaire qu'il présidera, la Commission des Affaires familiales et la Commission des infrastructures et services techniques.

En outre, le Maire propose d'inviter l'ensemble de la municipalité (Maire, Adjointes et Conseillers Délégués) à l'ensemble des Commissions municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la proposition du Maire sur la composition des Commissions.

M. BERBETT félicite Bernard GAUTHERAT pour ses nouvelles fonctions.

e. Sentier piétonnier secteur Marina/Village Séniors : approbation du projet et demande de subventions

M. le Maire expose à l'Assemblée le projet d'implantation d'un chemin piétonnier qui permettra de relier le cœur de la Ville au Village Séniors. Ce nouveau sentier piétonnier permettra de renforcer le projet global de réutilisation des « Gässla » dans la Commune et d'assurer le maillage de ceux-ci.

Il indique que ce projet pourrait être subventionné notamment par la Région Alsace dans le cadre du programme intitulé : « Projet Global d'Aménagement ».

Il indique également que l'extension du Foyer de la Culture pourrait entrer dans ce dispositif d'aménagement global ; le sentier piétonnier permettant de relier le Village Séniors au cœur de la Ville et donc à cet équipement culturel.

Estimation financière du sentier piétonnier : 41 500€ HT

Participation souhaitée de la Région Alsace : 10% du montant HT soit 4 150€

Estimation financière de l'extension du Foyer de la Culture : 327 347€ HT

Participation du Conseil Départemental dans le cadre du Territoire de vie : 14% du montant HT soit 45 828€

Participation souhaitée de la Région Alsace : 10% du montant HT soit 32 434€

A ce titre, il sollicite le Conseil Municipal pour approuver ce projet et l'autoriser à demander les subventions correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le projet de sentier piétonnier et d'extension du Foyer de la Culture**
- **Autorise le Maire à solliciter les subventions**
- **Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.**

f. Fiscalité : TASCOM

Monsieur le Maire expose que depuis 2011, les communes et les EPCI sur le territoire desquels est situé l'établissement imposable perçoivent la TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales), prévue à l'article 3 de la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés. L'assemblée délibérante peut appliquer aux montants de la taxe un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2 et ne comportant que deux décimales. Il ne peut varier de plus de 0,05 chaque année. La délibération concernant l'augmentation de taux doit intervenir avant le 1er octobre pour une application au 1er janvier de l'année suivante.

Il est proposé de délibérer dès à présent, pour porter le coefficient de la TASCOM de 1,15 à 1,20, applicable pour l'exercice budgétaire 2016.

Le montant prévisionnel 2015 de la TASCOM pour Dannemarie est de 70 246 € avec un coefficient de 1,15.

Détermination du montant prévisionnel 2015 avec un coefficient de 1,20 :
 $(70\ 246 / 1,15) \times 1,20 = 73\ 300\ €$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'appliquer le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1,20 applicable pour l'exercice 2016 et les années suivantes ;**
- **d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches à cet effet.**

g. Garde-chasse : nomination pour la période 2015/2024

Le Maire informe le Conseil que M. Pierre DE FRAISSINETTE DE BRUGEROLLE, adjudicataire du lot unique de la chasse communale de Dannemarie, a sollicité le renouvellement de l'agrément de son garde-chasse particulier, M. Jean-Michel HAUSSER.

Vu l'avis favorable émis par la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin en date du 21 juillet 2015 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable quant à la prorogation de l'agrément de M. Jean-Michel HAUSSER en qualité de garde-chasse privé de M. Pierre DE BRUGEROLLE DE FRAISSINETTE.**

h. Installation d'un hangar au stade avec la Société Elyor Energy

Le Maire indique au Conseil Municipal que la Ville a la possibilité de faire installer un hangar au stade de Dannemarie en collaboration avec la Société Elyor Energy. Ce hangar sera mis à disposition du Racing Club de Dannemarie et de l'association Sundgo² pour stocker du matériel.

Le financement du hangar sera assuré par Elyor Energy via la revente de l'énergie photovoltaïque.

Le projet et l'étude seront pris en charge par Elyor Energy et la puissance sera de 9kWc. La Commune signera un bail emphytéotique de 20 ans avant l'installation du hangar d'une surface de 95 m². Les frais administratifs s'élèvent à 3 600€ TTC pour le projet.

A la fin du bail, la Ville pourra acquérir le bâtiment pour 1€ et pourra revendre la production d'énergie photovoltaïque pour ses propres besoins.

Prise en charge des travaux par le client : terrassement, tranchée du bâtiment à la limite de propriété et éventuelles options (seconde porte, dalle ...).

Après exposé du projet, le Maire sollicite le Conseil Municipal pour approuver l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve le projet avec la Société Elyor Energy**
- **Autorise le Maire à signer le protocole d'accord**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à mise en œuvre de la présente délibération.**

i. Vente d'une source à la Commune de Saint-Ulrich

Le Maire indique avoir reçu une proposition de la Commune de Saint-Ulrich pour le rachat de la source située sur son territoire au lieu-dit Buehlberg et appartenant à la Ville de Dannemarie.

Il tient à rappeler que cette source a été acquise en 1957 pour 1 000 000 d'anciens francs soit environ 15 000€ aujourd'hui.

Le Conseil Municipal de Saint-Ulrich propose la somme de 5 500€ intégrant la contribution de la Commune de Saint-Ulrich dans les travaux d'extension du réseau pour acheminer l'eau à Dannemarie dans les années 50-60.

Le Maire propose de suivre la proposition de la Commune de Saint-Ulrich.

M. HUG réitère son opposition en indiquant qu'il préfère garder la source dans le patrimoine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 2 voix contre (M. HUG et Mme GARCIA par procuration) et 17 pour :

- **Approuve la vente de la source située sur la parcelle n° 16 de la section 1 de Saint-Ulrich de 29.75 ares, à la Commune de Saint-Ulrich pour la somme de 5 500€.**
- **Autorise le Maire à signer les actes et tous les documents permettant l'exécution de la présente délibération.**

4. URBANISME

a. Droit de préemption urbain

Après la présentation de M. BERBETT, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal prend acte des suites données aux DIA reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

b. Déviation de Dannemarie : prise de position du Conseil Municipal

Le Maire indique au Conseil Municipal avoir été sollicité par le Président du Conseil Départemental, M. Eric STRAUMANN pour prendre position sur le dossier de la déviation BALLERSDORF-DANNEMARIE-RETZWILLER sur la RD 419.

Il revient sur le contexte des dernières années et sur les échanges avec le Département depuis 2008. Il évoque également le développement du tourisme vert et des atouts de Dannemarie dans ce domaine au sud de la Ville.

Le Maire indique également avoir rencontré le 1^{er} Vice-Président du Département, M. Remy WITH à ce sujet et évoqué les conséquences d'une éventuelle prise de position négative.

Le Maire informe l'Assemblée que l'abandon de la déviation mettra fin à la Déclaration d'Utilité Publique en avril 2016. Le Maire indique avoir réitéré auprès de M. WITH son souhait de voir aboutir la déviation nord en direction de BALSCHWILLER plutôt que de réaliser la déviation du sud de la Ville qui aurait un impact négatif sur le commerce tout en coûtant énormément d'argent aux contribuables (de l'ordre de 15 à 20 millions d'euros) pour une efficacité qui reste à démontrer et consommerait des terres agricoles. La principale nuisance étant les camions circulants vers la décharge de RETZWILLER cette dernière devant fermer dans quelques années.

L'abandon du projet permettrait quand même la réalisation d'un remembrement. Dans ce cadre, ce serait le premier remembrement (aménagement foncier) de DANNEMARIE. Les études seraient à la charge du Département. Le Maire souhaite que toutes les études déjà effectuées puissent servir à cette éventualité. Les travaux connexes incomberaient à la Commune avec une aide potentielle de 40% du CD 68. Enfin, M. le Maire a également évoqué lors de son entretien avec M. WITH la question des terrains appartenant au Conseil Départemental sur le ban de la Commune. Celui-ci a indiqué que la Commune pourrait éventuellement racheter les terrains en question.

Dès lors, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour donner un avis au Conseil Départemental sur l'abandon du projet de déviation de la RD 419 au sud de Dannemarie.

Monsieur HUG pense que l'abandon du projet au sud aura des conséquences sur le projet nord. Il pense que les fonds iront sur Mulhouse ou Colmar. Il revient sur la DUP et indique qu'un seul avis négatif avait été déposé. Il pense que les dannemariens attendent la réalisation de cette déviation au sud de la Ville. Au sujet du remembrement, il se déclare favorable à la réalisation de l'aménagement foncier en faveur des exploitants agricoles.

Le Maire insiste sur l'effet négatif pour le commerce dans le cas de la réalisation d'une telle déviation et sur la nécessité de préserver le potentiel de tourisme vert sur notre secteur.

Monsieur HUG pense au contraire que les commerçants ne seront pas impactés.

Monsieur VASSEUR indique que le commerce de passage est important pour le chiffre d'affaires.

Monsieur DEMICHEL est surpris par la position de M. HUG qui considère que le Département prendra prétexte de l'avis du Conseil Municipal. Il pense que la décision doit être prise en conscience par chacun des conseillers et que l'Assemblée Départementale doit prendre sa propre position.

Mme ZANGER estime que les deux projets ne sont pas liés. Elle interroge le Maire sur les deux dossiers au nord et au sud et sur les conséquences. Pour elle, le premier projet est celui qui doit rejoindre RETZWILLER à BURNHAUPT.

Le Maire pense également que les deux dossiers sont indépendants. Pour autant, la situation des finances du Conseil Départemental est actuellement difficile. Il insiste donc pour la réalisation de la pénétrante pour relier BURNHAUPT.

Monsieur BERBETT tient à rappeler son opposition à la déviation sud et souhaite que le Conseil Municipal se prononce pour le transfert en faveur du projet nord pour le raccordement de BURNHAUPT.

Mme STROH indique que lors de ses échanges avec les commerçants ceux-ci ont manifesté leur hostilité au projet de déviation sud.

Monsieur HUG pense que la déviation nord aurait aussi un impact sur le commerce.

Monsieur DARDINIER pense que le contournement aura un impact négatif sur le commerce.

Monsieur VASSEUR revient sur les chiffres de la CCI qui démontrent que l'évasion commerciale se dirige sur MULHOUSE.

Après plusieurs demandes émanant de conseillers, le Maire propose un vote à bulletins secrets afin que chacun des conseillers donne son avis sur l'abandon du projet ou non.

Après en avoir délibéré à bulletins secrets, le Conseil Municipal avec 15 bulletins pour et 4 bulletins contre donne un avis défavorable à la réalisation de cette déviation de la RD419 au sud de DANNEMARIE et souhaite la réalisation du projet de déviation nord pour relier RETZWILLER à BALSCHWILLER tel que prévu.

5. DIVERS

a. Informations légales : actes effectués dans le cadre des délégations du Maire :

Le Maire n'a pas signé de nouvelle décision depuis le précédent Conseil Municipal.

b. Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des produits résiduels

Le rapport sur les ordures ménagères a été transmis à chaque conseiller avec l'ordre du jour et a été examiné par eux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver le rapport d'activité 2014 de la Communauté de communes de la Porte d'Alsace sur les ordures ménagères.**

c. Rapport annuel 2014 du Syndicat départemental d'électricité

Le rapport du Syndicat départemental d'électricité a été transmis à chaque conseiller avec l'ordre du jour et a été examiné par eux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver le rapport d'activité 2014 du Syndicat Départemental d'Electricité.**

d. Adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin

Le Maire donne lecture du courrier adressé par le Président du Syndicat départemental d'électricité qui sollicite l'ensemble des communes du Haut-Rhin adhérentes pour entériner l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

- Vu les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim du 3 septembre 2015 demandant l'adhésion au Syndicat pour les compétences « électricité » et « gaz » à compter du 1er janvier 2016 ;
- Vu la délibération du Comité Syndical du 7 septembre 2015 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties prenantes que la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim adhère au Syndicat afin de lui transférer ses compétences d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité et de gaz à compter du 1er janvier 2016 ;

Considérant que le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a accepté par délibération du 7 septembre 2015, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, avec effet au 1er janvier 2016 ;**
- **Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition du Syndicat.**

e. Informations diverses

- M. le Maire informe le Conseil que le dossier d'achat de la maison de Mme FEDRY en viager est suspendu faute d'un accord final entre les parties.
- M. le Maire évoque le succès de la zone bleue sur la place de l'Hôtel de Ville en faveur du commerce et des arrêts minutes au niveau du bureau de tabac. Il souhaite ajouter un passage pour les piétons au niveau de la Place de l'Hôtel de Ville.
- M. le Maire indique que la rue du 27 novembre sera rénovée par le Conseil Départemental.
- M. le Maire indique que le Relais du port pourrait s'agrandir avec l'installation d'une avancée de toit permettant une exploitation plus longue que les mois estivaux. La Ville est en discussion avec VNF sur ce sujet. Le loyer serait bien évidemment réévalué avec l'exploitant.
- M. le Maire invite les élus à participer à la Journée du Patrimoine. Alexandre BERBETT complète les horaires de cet évènement.
- M. le Maire évoque le projet de revitalisation du site Peugeot. Il indique que la vente du site de l'ancienne usine pourrait se faire indépendamment de l'arrière qui pourrait être vendu en secteur immobilier avec M. Grieneisen et Néolia. L'idée est de lier les logements aux emplois par la proximité des deux sites. Le concept serait de réaliser des logements en accession avec un pouvoir d'achat de moyenne gamme en restant proche des montants des loyers du secteur. Les habitations devront être passives et entièrement domotisées. La surface des logements au nombre d'une centaine serait de 100m² avec 1,5 are de jardin pour une acquisition d'environ 690€/mois via l'emprunt. La loi Pinel pourrait favoriser ce projet. Les prix pourraient avoisiner les 165 000€ TTC. L'aspect sociétal serait également intégré au projet avec des dépôts de pain, de bistrot ou de places d'animation. Un appel à projet national pourrait venir abonder le projet. Il indique que l'Etablissement public foncier (EPF) pourrait soutenir ce projet en achetant le site. Les investisseurs seraient principalement privés.
- M. DARDINIER interroge le Maire sur la durée de l'exposition sur la guerre 14-18. Le Maire indique que l'exposition fonctionne bien et que la Ville dispose toujours d'un compromis de vente sur le bâtiment en briques pour l'installation de lofts. Il pense également que cela permettrait de développer un tourisme particulier sur ce sujet. M. BERBETT indique que la commercialisation des lofts est toujours en cours.
- Mme ZANGER interroge le Maire sur des vendeurs à la sauvette au carrefour de la rue du 27 novembre. Le Maire indique que la gendarmerie a fait les constatations d'usage.

M. Le Maire lève la séance à 22h05 après avoir épuisé l'ordre du jour.

Table des délibérations :

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent
3. **FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION GENERALE**
 - a. Vente de parts sociales de la Caisse d'épargne
 - b. Délégation à la vie scolaire : changement de conseiller municipal délégué et indemnité
 - c. Représentation dans les organismes extérieurs : modifications
 - d. Composition des commissions : modifications
 - e. Sentier piétonnier secteur Marina/Village Séniors : approbation du projet et demande de subventions
 - f. Fiscalité : TASCOM
 - g. Garde-chasse : nomination pour la période 2015/2024
 - h. Installation d'un hangar au stade avec la Société Elyor Energy
 - i. Vente d'une source à la Commune de Saint-Ulrich
4. **URBANISME**
 - a. Droit de préemption urbain
 - b. Déviation de Dannemarie : prise de position du Conseil Municipal
5. **DIVERS**
 - a. Informations légales : actes effectués dans le cadre des délégations du Maire
 - b. Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des produits résiduels
 - c. Rapport annuel 2014 du Syndicat départemental d'électricité
 - d. Adhésion de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin
 - e. Informations diverses

N°	NOM PRENOM	<i>Présent</i>	<i>Absent</i>	Procuration	SIGNATURE
1	BERBETT ALEXANDRE	X			
2	CYBINSKI MICHELINE	X			
3	DARDINIER MICHEL	X			
4	DEMICHEL HUGUES	X			
5	EVEILLE PEGGY		X	STROH	
6	FLURI LAURENT	X			
7	FRIEDRICH AGNES		X	DEMICHEL	
8	GARCIA ANTONIA		X	HUG	
9	GAUGLER YVAN	X			
10	GAUTHERAT BERNARD	X			
11	HUG FREDERIC	X			
12	LENA LAURETTE	X			
13	LUTTRINGER CHRISTIAN	X			
14	MOLINA CORINNE	X			
15	MUMBACH PAUL	X			
16	PATORNITI LAURENCE	X			
17	STROH DOMINIQUE	X			
18	VASSEUR PATRICK	X			
19	ZANGER JOCELYNE	X			